

PROCES - VERBAL 2/2011

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 13 AVRIL 2011 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, procès-verbal du 9 mars 2011	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3 - 4
• Ordre du jour :	4 - 5
- Préavis 2/2011 Immeuble locatif sis à la place de la Gare 2-démolition	5 - 10
- Préavis 3/2011 Plan partiel d'affectation (PPA) « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N° 2 » et son règlement – Désaffectation du domaine public DP 62 – Autorisation d'aliéner une propriété communale	11 - 15
- Election de deux nouveaux membres suppléants de la Commission des pétitions en remplacement de Monsieur Michel AGUET, radical et Madame Nicolette PANIZZON de l'Union Pulliérane devenus indépendants	15
- Election d'un nouveau membre à la Commission de gestion, en remplacement de Madame Marianne PETTAVEL, socialiste, démissionnaire et éventuellement élection d'un nouveau membre suppléant.	15 - 16
- Dépôt d'une pétition	16
- Divers	
- Madame Annie MUMENTHALER Décoration des « rochers qui ont remplacé les bacs à fleurs »	16 - 17
- Madame Valérie BORY BEAUD Commission des pétitions	17

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 77 présents, rejoints par 3 retardataires. Le quorum est donc atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Le Président ouvre officiellement cette séance.

Les 18 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Christine SOERENSEN, Edith CAREY, Suzanne TRACHSEL, Maricia BIAYI, Nathalia LAINZ ALLET, Lucienne VASSEROT, Messieurs Philippe WEBER, Fred Oscar PFISTER, Eric STIERLI, Lanfranco GAZZOLA, Pierre-William LOUP, Philippe HEBEISEN, Gérald CUCHE, Stéphane COENDOZ, Alexandre EMCH, André OGAY, Alessandro ICHINO, Philippe DIESBACH.

Le Président rappelle au Conseil que le procès-verbal du 9 mars 2011 était à disposition des Conseillères et des Conseillers une demi-heure avant la séance et que la secrétaire remet en tout temps une copie ou un extrait du Procès-verbal aux membres du Conseil qui le demandent.

Le Président demande si des rectifications sont demandées et si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté d'office.

Nous saluons tout d'abord la présence de Monsieur le Syndic Jean-François THONNEY et de Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux et leur souhaitons comme à nous une bonne et fructueuse séance.

Bienvenue aussi à nos invités, au public, ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La bible n'a pas dit son dernier mot. C'est en ces termes que le mensuel de l'église réformée vaudoise vient de nous annoncer qu'il n'y a plus de dieu tout-puissant. Ainsi en on décidé les éditeurs d'une nouvelle traduction œcuménique. A sa place se trouve désormais le dieu de l'univers. Notre commune et ses autorités devraient encore en faire partie. Dieu merci ! A ce propos, nous adressons nos vives félicitations au futur Syndic de Pully, Monsieur Gil REICHEN, ainsi qu'à Madame Maria-Chrystina CUENDET et Monsieur Martial LAMBERT, tous deux réélus à la Municipalité, ainsi qu'aux viennent-ensuite Monsieur Marc ZOLLIKER et consorts. Pour répondre à vos interrogations sachez que les deux petits derniers n'ont pas encore reçu leur feuille de route, ni quelques petits signes de bienvenue au Prieuré, mais cela ne saurait tarder. Mais là non plus Pully n'a pas dit son dernier mot. Nos très sincères gratulations et nos vœux les meilleurs à celles et ceux, très nombreux parmi vous, qui ont été réélus membres de notre Conseil. Merci d'avance au groupe, à leur groupe de bien vouloir songer à faciliter l'intégration de ces nouveaux membres, leur expliquer leurs devoirs, leur droit, leurs compétences, notre rôle aussi, notre particularité et nos rites séculaires.

Votre Président a eu l'honneur de proclamer les résultats des élections du 13 mars dernier au terme d'un dépouillement des bulletins de vote qui a été mené de mains de maître par notre secrétaire Madame Jacqueline Vallotton et le greffe municipal, dirigé par Monsieur

Stéphane CHEVALIER avec la fervente assistance d'une diligente équipe de l'administration communale et de dévoués représentants de la population. Ils méritent, je crois, tous vos applaudissements.

Le Conseil applaudit.

Impliqué dans l'aventure, votre serviteur, s'est quant à lui borné à observer vos observateurs.

Petit complément à la liste des invitations qui a été déposée sur vos tables au nombre des communications du Bureau, c'est l'invitation pour le 24 mars pour l'Association d'Entraide Familiale où notre premier vice-président, Monsieur Adriano FRANSCINI a représenté le Conseil.

Une fois n'étant pas coutume, j'aimerais consacrer une communication orale à l'invitation exceptionnelle que la Présidente du Grand Conseil, Madame Claudine WYSSA, vient d'adresser à toutes et tous les présidents et présidentes de Conseil communaux pour le 31 mai prochain à Lausanne, où je cite : « un partage d'expérience et d'échange entre responsables de corps législatifs des trois niveaux ». Cette soirée d'information et d'échange se déroulera, en effet, avec la participation du Président du Conseil national et de l'assemblée fédérale, Monsieur Jean-René GERMANIER. J'ai eu l'occasion de féliciter oralement Madame WYSSA pour cette judicieuse initiative, ce qui nous a déjà permis de constater que nous partageons à peu près le même sentiment d'impuissance face au formalisme pesant qui embarrasse parfois la présidence de nos législatifs communaux, dans le Canton de Vaud en particulier, et en particulier la conduite de nos délibérations.

A propos d'échange, je voudrais vous faire part des encouragements reçus de la part de la Municipalité, s'agissant de notre prochaine visite de travail au Conseil communal de Nyon. Je cite notre Syndic, Monsieur Jean-François THONNEY : Nul doute qu'un regard croisé sur des problématiques communes permettra d'enrichir les réflexions des participants et fera peut-être germer de nouvelles idées à partager pour le futur de Pully. Un avis compétent, qui valait bien que la commune prenne à sa charge nos frais de déplacement. Merci à la Municipalité. Nous ne voulons pas douter du soutien de la Commission des finances, pourtant nous aimerions lui suggérer, et seulement lui suggérer de bien vouloir penser à l'occasion du prochain budget, sur le statut financier d'un Conseil législatif qui faute de moyens disponibles budgétaires doit s'en remettre au coup par coup à l'autorité de l'exécutif pour financer ses propres initiatives.

La semaine prochaine vous recevrez par courrier de quoi être informés du programme de la soirée du 25 mai à Nyon. De quoi connaître les thèmes que nous aborderons avec nos collègues Nyonnais et choisir votre moyen de déplacement et aussi le léger menu que nous avons prévu pour un repas en commun au « Vieux Caveau » à Pully lorsque nous serons de retour.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic :

Comme à l'accoutumée nous avons mis sur vos places une liste de communications. Il

s'agit essentiellement du résumé des objets traités en Municipalité de début janvier à mi-février 2011. Ça été également envoyé par courrier précédemment. Une autre communication sur la politique d'intégration, sur les élections communales et les statistiques. Il y a un certain nombre de données qui sont intéressantes à consulter. Et puis la dernière communication, il s'agit de la réponse de la Municipalité à la question de Madame la Conseillère Monique BOLOGNINI au sujet de l'avenir du cinéma City-Club à Pully. Je m'excuse d'ores et déjà du retard qu'on a, le fait de vous avoir mis cette réponse sur les tables : la réponse a été adoptée en Municipalité ce matin. Il ne nous était pas possible, visiblement, de vous la faire parvenir précédemment.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Il propose deux modifications. Premièrement, l'élection d'un nouveau membre de la Commission de gestion en remplacement de Madame Marianne PETTAVEL démissionnaire, voire l'élection éventuelle d'un nouveau membre suppléant. Il propose que cette élection soit inscrite sous chiffre quatre. C'est-à-dire après l'élection déjà prévue sous chiffre trois. Deuxièmement, le dépôt d'une pétition que Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD a adressée le 29 mars dernier au Bureau et dont celui-ci a pris connaissance. Son intitulé est : En période de pénurie de logements à loyers abordables le parc immobilier communal locatif ne doit pas diminuer. Je vous propose d'inscrire cette pétition en cinquième position de l'ordre du jour. Les propositions individuelles devenant le sixième objet et les divers le septième. En résumé, notre ordre du jour se présente donc ainsi :

1. Préavis 2/2011 Immeuble locatif sis à la place de la Gare 2 – Démolition Crédit demandé CHF 285'000.00

Président : Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD
Membres : Mesdames Irène GARDIOL, Isabelle KRENGER, Claire-Lise TILLE, Messieurs Jean-Pierre EICHENBERGER, Marc EHRLICH
André OGAY, Fred Oscar PFISTER, Pascal PFISTER

2. Préavis 3/2011 Plan partiel d'affectation (PPA) « Lavaux – Roches – Pallin - Panchaude N° 2 » et son règlement – Désaffectation du domaine public DP 62 – Autorisation d'aliéner une propriété communale

Commission d'urbanisme

- 3. Election** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des pétitions en remplacement de Monsieur Michel AGUET, radical et Madame Nicolette PANIZZON de l'Union Pulliérane devenus indépendants
- 4. Election** d'un nouveau membre à la Commission de gestion en remplacement de Madame Marianne PETTAVEL démissionnaire
- 5. Election éventuelle** d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion

6. Pétition « En période de pénurie de logements à loyers abordables, le parc immobilier communal locatif ne doit pas diminuer

Il s'agit pour votre Bureau, simplement, de vous annoncer le renvoi direct à la Commission des pétitions

7. Propositions individuelles

8. Divers

Le Président demande si les membres du Conseil approuvent cet ordre du jour modifié en levant la main.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le Président passe aux délibérations.

3.1. Préavis 2/2011 Immeuble locatif sis à la place de la Gare 2 – Démolition Crédit demandé CHF 285'000.00

Chacun a reçu le rapport écrit de la commission. Le Président appelle à la tribune Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD, président de la commission ad hoc.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :

Le préavis 2/2011 partagé avec certaines équations a le privilège de compter plusieurs inconnues. Votre commission s'est efforcée de les lever avec l'appui de la Municipalité, Monsieur le Municipal Gil REICHEN, de ses services et d'un représentant des CFF qu'ils en soient, ici, remerciés. Eclaircir les points qui devaient l'être explique la longueur inhabituelle du rapport de commission. Ce qui a certainement mis votre patience à contribution, mais je crois que l'objet de ce préavis le valait bien. En effet, la décision de démolir un immeuble locatif communal à loyers modérés, aujourd'hui, par anticipation sur un plan partiel d'affectation à venir, au centre de Pully, en période de forte pénurie de logements ne peut en aucun cas être pris à la légère, et votre commission s'est attachée à rassembler, rappeler, analyser toutes les données de l'option proposée par la Municipalité. Elle en a conclu que la démolition de l'immeuble Gare 2, dont l'état laisse effectivement à désirer, s'impose surtout en raison du réaménagement indispensable et important de l'avenue du Tirage, dû au rehaussement du pont CFF et qu'il faudra y procéder dans les délais prévus. Cela dit, votre commission a insisté sur le relogement des locataires avant que ne soit mise en œuvre la décision de démolir l'immeuble. Pour certains membres de la commission, dont je fais partie, il était regrettable que le préavis ne fasse pas expressément mention d'une volonté de la Municipalité de remplacer dans un délai raisonnable ces logements communaux en voies de disparition. Une pétition des commissions permanentes et des pétition du conseil seront prochainement saisis, sera, je l'espère, de remédier à cette absence. La Commission des finances a donné un préavis favorable au préavis 2/2011. La commission ad hoc vous propose d'approuver le projet de décision tel qu'il figure sous le point 7 en page 8 du préavis. Cette proposition est en fait adoptée à l'unanimité de ses membres avec une abstention.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Madame Irène GARDIOL demande la parole :

Le sujet du préavis n° 2 est la démolition d'un bâtiment et non la politique communale en matière immobilière. Mais, la loi qui régit ce sujet, la LDTR « Loi sur la démolition, transformation et rénovation de bâtiments » traite à la fois de la transformation ou de la démolition de logements et cherche à éviter la disparition de logements qui correspondent aux besoins de la population. Et c'est conformément à cette loi que la commune a dû demander l'autorisation de démolition et l'a obtenue, sans conditions, est-ce bien exact ? Cette démolition est mentionnée dans des préavis votés en 2009 déjà. Donc, dans les esprits depuis plus longtemps encore. Et qu'attend-t-on pour agir ? Gouverner, c'est prévoir, dit la sagesse populaire. Plus de deux ans de promesses et de multiples grues dans le ciel Pullièran, mais Anne, ma sœur Anne ne vois-tu rien venir ? Je ne vois que PPE luxueuses et projets pharaoniques. Après la campagne électorale et les engagements de tous les partis sur le thème du logement, comment la Municipalité peut-elle présenter un préavis de suppression de huit logements sans, dans le même temps, simplement, évoquer ses vues sur leur remplacement à brève échéance. Nous attendons une réponse. Même s'il est vrai qu'il faut du temps pour construire. Il est clair que nous avons laissé filer le temps et donc le problème chronique est devenu aigu. Les réponses technocratiques et technologiques s'imposent ne laissant pratiquement aucun choix, ce sont des évidences désarmantes. Aussi à Pully, le politique obéit aux défis technocratiques et c'est donc le monde à l'envers. Je vous remercie de votre attention et j'attends des réponses.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai eu l'occasion de répondre à Madame la Conseillère dans la séance de commission sur ce sujet. Evidemment, la Municipalité est tout à fait consciente du contexte dans lequel ce projet s'inscrit et je ne vais pas me laisser entraîner ce soir sur un débat sur la politique du logement à Pully. C'est un débat qui à un tout petit peu animé la campagne électorale, je l'ai dit en commission, on ne peut pas dans des délais qui sont ceux de cette contrainte, je dirais « de démolition », proposer une construction de logements pour compenser immédiatement les logements qui seront détruits. J'ai expliqué en commission que la seule mesure qui est possible dans un très court terme, c'est celle que la Municipalité a prise, c'est de trouver des solutions de remplacement pour les locataires qui devront quitter cet immeuble. Maintenant, la politique du logement, c'est juste, ce sera vraisemblablement un thème important qui animera les discussions du prochain Conseil et les propositions qui ont déjà été amorcées en interne, dans le cadre d'un travail interne, par la Municipalité actuelle, seront développées par la prochaine Municipalité et discutées devant ce Conseil et amenées devant ce Conseil. Maintenant, le problème c'est qu'on ne peut pas construire, comme ça, en quelques mois, des logements. Ce n'est juste pas possible ! Aujourd'hui on se rend compte que pour construire sur des terrains qui sont aujourd'hui constructibles c'est imaginable au mieux à l'horizon 2014, 2015. Il faut juste se rendre compte un tout petit peu de ces ordres de grandeurs de délais. Donc, aujourd'hui la démolition de cet immeuble répond à une exigence qui est liée à un chantier, celui de la surélévation du pont CFF et du projet routier qui en découle et la compensation qui se fait, c'est des mesures de remplacement pour les locataires. Toute la problématique de la mise à disposition des logements sera traitée, vraisemblablement dans courant de la prochaine législature. Ça ne peut pas être fait dans le cadre de cette opération.

La parole n'étant plus demandée le Président clôt la discussion sur l'entrée en matière et

passe au vote.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. Il propose d'articuler la discussion en suivant l'ordre des chapitres. Il prie les membres du Conseil de prendre leur texte du préavis.

1. Objet du préavis (page 3 du préavis)

La parole n'étant pas demandée, le point 1 est accepté.

2. Préambule (pages 3 et 4 du préavis)

Monsieur Fabio OLIOSI demande la parole :

Le chapitre deux a attiré mon attention, dont je suis d'accord avec le préavis, mais je suis un peu perplexe, car je lis dans le préavis qu'en 77 ans, l'âge de cette maison, aucune intervention importante n'a été effectuée. Je lis « décrépitude », « dégradation », « mauvais état », « fin de vie » et je me demande quelle est la stratégie ou la politique de la commune pour la gestion des immeubles locatifs ? Est-ce qu'elle existe ? Le cas échéant, en quoi consiste-t-elle, est-ce que c'est construire ? ou acheter et laisser dégrader l'immeuble ? ou l'entretenir et contribuer à maintenir un cadre agréable ? Je remercie la Municipalité de ses réponses.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Je vais éviter d'être trop technocrate. Alors, ce qu'il faut savoir c'est que le patrimoine construit de la Ville de Pully se décline en quatre chapitres, les bâtiments locatifs, les bâtiments administratifs, les bâtiments scolaires, les églises. Concernant la stratégie, la direction de l'urbanisme et des l'environnements et la direction des domaines, gérances et sports ont démarré une démarche globale de gestion du patrimoine construit de la Ville de Pully avec comme objectifs principaux, la définition de l'état du patrimoine par des diagnostics visant à déterminer les travaux d'entretien extraordinaires à venir, le potentiel constructible des objets, ainsi que l'identification des mesures d'assainissement et mise en conformité légale des immeubles. L'établissement d'un programme d'investissement visant à maintenir la valeur d'usage du patrimoine, optimiser les surfaces à propre usage, valoriser le potentiel constructible des immeubles, rationaliser le coût d'exploitation, principalement les consommations d'énergie. Concernant la situation actuelle, un inventaire de l'état du parc immobilier est en cours et des expertises sont réalisées sur les bâtiments identifiés présentant, soit un état de vétusté, soit en partie d'un projet global. Un effort particulier a été entrepris en termes de diagnostic amiante sur le patrimoine communal. Je terminerais, quand même, pour annoncer que concernant l'entretien courant, les travaux qui ont été réalisés en 2009 ont été des travaux s'élevant à CHF 1'644'300.00. Pour le budget 2011, nous avons budgétisé CHF 2'854'900.00. Je vous remercie de votre attention.

2.1. Généralité

La parole n'est pas demandée.

2.2. Etat physique de l'immeuble

La parole n'est pas demandée.

2.3. Rehaussement du pont du Tirage

La parole n'est pas demandée.

2.4. Relogement des habitants

3. Description des travaux envisagés (pages 4 à 6 du préavis)

3.1. Elimination de l'amiante

Monsieur Roland du BOIS demande la parole :

Je trouve les mesures de prévention dues à l'amiante totalement disproportionnées par rapport à la réalité des faits. Depuis les années 70 à 90 les carreleurs de notre pays utilisaient du mortier de pose contenant des fibres d'amiante. Or, à ma connaissance peu, voire aucun de ces travailleurs n'est atteint de problèmes liés à la santé pour les mortiers de pose. A l'heure actuelle les coûts pour traiter l'amiante et les déchets de dépose des carrelages sont dix fois supérieurs au coût de pose de ces mêmes carrelages. C'est totalement disproportionné. Amiante, variante de silicate de fer, magnésium et calcium dont les cristaux d'aspect feutré peuvent être travaillés. Quoi de plus naturel. Silice, acide métallique, faut-il confiner les pollens dans une bulle en plastique ? Non, pourtant ceux-ci créent plus de problèmes de santé parmi nos habitants que l'amiante elle-même. J'aimerais souligner, effectivement, la LATC prévoit le traitement de cette amiante, mais par rapport au coût, on arrive à des coûts qui sont CHF 150'000.00 pour une démolition de l'ordre de 60 voir CHF 80'000.00. C'est totalement disproportionné.

Madame Liliane MASSON demande la parole :

L'asbestose, l'amiante c'est un problème terrible et il y a 30 à 40 ans c'était un problème pulmonaire qui a apporté une sorte de silicose pulmonaire, donc ces maladies intraitables, graves, évoluant vers l'exitus. Donc, le problème de l'amiante c'est la pose pour la santé des ouvriers, une fois que l'amiante se trouve dans les murs. Pour quelle soit toxique pour les habitants, pour les passants, elle doit se trouver à haute température. Si elle se dégage dans les vapeurs, elle pourrait être toxique. Autrement dans les murs ou dans les dalles, elle ne peut pas devenir toxique. Par conséquent, les mesures actuelles de désamianter à des prix énormes ne sont pas raisonnables, ni du point de vue scientifique, ni du point de vue financier, ni sur aucun motif. Mais concernant la pose, dorénavant pour la santé des ouvriers on pourrait, si c'est possible, se passer de cette amiante qui était quand même un important isolant thermique : ce serait tant mieux. Ce serait des spécialistes qui peuvent nous apporter des précisions concernant le remplacement de l'amiante par quelque chose de semblable et qui a la même efficacité. Parce que c'est trop facile de liquider l'amiante sans avoir un produit vraisemblable comme qualité d'isolation. Alors, peut-être que les collègues architectes en savent un peu plus, mais en tout cas du point de vue danger de l'amiante qui se trouve dans les murs, il n'y a pas de danger et je ne comprends pas les prix disproportionnés non plus, comme notre collègue Roland du BOIS.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'ai envie à titre personnel, et probablement la Municipalité aussi est assez d'accord avec les propos de Monsieur le Conseiller Roland du BOIS, voire ceux de Madame Liliane

MASSON. Au fond, on a aussi envie de dire que c'est un peu disproportionné tout ça. Malheureusement il se trouve que c'est une base légale. C'est une directive fédérale. C'est une base légale aujourd'hui cantonale qui nous oblige, premièrement à faire des travaux de diagnostic amiante, d'établir un diagnostic et, en cas de présence d'amiante, de prendre des mesures qui sont extrêmement précises, définies. C'est une entreprise spécialisée qui doit travailler dans des conditions très précises. Alors après, on peut avoir des états d'âme, trouver que tout ça est manifestement disproportionné. Personnellement je crois que c'est un autre débat. Personnellement, je serais assez d'avis aussi que l'on doit respecter les bases légales en vigueur et on est tenu de faire ça. C'est un côté, j'en conviens volontiers, assez absurde de prendre des précautions pareilles. Alors ce n'est pas le problème que les habitants risquent quelques choses, mais c'est les ouvriers qui travaillent pour ces travaux de transformation que l'on doit protéger. Et les protéger en évacuant cette amiante avec énormément de précaution. Alors voilà, maintenant le débat... est-ce qu'on est passé d'une situation où on était trop laxiste à une situation où on prend trop de précaution ? Ça c'est un débat qui est ouvert, mais qui sort du cadre de ce préavis. Dans le cadre de ce préavis, comme dans d'autres objets qu'on a traités ici, la Municipalité est tenue de respecter les bases légales, d'où ces mesures de désamiantage extrêmement contraignantes.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Tant le Municipal Monsieur Gil REICHEN, Monsieur Roland du BOIS que Madame Liliane MASSON semblent mettre en cause les bases légales, mais en fait elles sont tout à fait justifiées parce que ce n'est pas une question de température, mais au moment d'un démontage, d'une opération de perçage, de sciage ou n'importe quoi, on déchire les matériaux, c'est à ce moment-là qu'apparaît le danger, ce n'est pas au moment, disons le danger n'est pas caractéristique pour les habitants, mais c'est uniquement dans les opérations de démontage et de travail sur ces matériaux. Alors je pense que les bases légales sont tout à fait justifiées dans cas là.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je voudrais tout de même mettre les pendules à l'heure. Statistiquement, est-ce que vous pouvez me prouver que, dans la commune de Pully ou même dans le Canton de Vaud, quelqu'un a été victime d'asbestose. Je pense qu'il n'y en a pas. Alors je comprends très bien les réticences qui existent à l'heure actuelle. Nous avons des réactions d'enfants gâtés, c'est tout !

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Alors je dirais que je ne peux pas laisser passer ce que vient de dire Monsieur Lilian GEOFFROY. J'ai personnellement un collègue d'étude qui est décédé alors qu'il avait fait un stage d'un mois dans une fabrique qui est bien connue, vous connaissez bien ces produits à base d'amiante, et trente-cinq ans après il est décédé et les analyses ont montré que c'était venu de ces particules d'amiante qu'il avait avalées à l'époque. Alors je crois que dans ce domaine-là, avant de glisser, comme ça, avec facilité, il faut regarder d'un peu plus près. C'est tout. Je ne suis pas médecin, mais j'ai vécu de près une situation de ce type-là.

Madame Muriel THALMAN demande la parole :

J'aimerais aussi que Monsieur Lilian GEOFFROY, des fois, se retienne un petit peu. Monsieur mon beau-père est mort aussi d'asbestose. Donc avant de prétendre des choses qu'il ne connaît pas, il pourrait des fois un petit peu se retenir.

La parole n'est plus demandée.

3.2 Descriptif des travaux de démolition

La parole n'est pas demandée.

4. Aspects financiers (page 6)

La parole n'est pas demandée.

5. Programme des travaux (page 7)

La parole n'est pas demandée.

6. Développement durable (pages 7 et 8)

La parole n'est pas demandée.

7. Conclusions (page 8)

la parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion de fond est close. Nous passons au vote final. Ce vote porte sur les trois propositions de décision du chiffre 7, de la page 8 du préavis.

Premier vote : « d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine locatif de CHF 285'000.00, destiné à lui permettre de procéder à la démolition de l'immeuble locatif sis à la place de la Gare 2 ». Que celles et ceux qui approuvent cette première proposition de décision le manifestent en levant la main.

Le Conseil communal approuve le chiffre 1 des conclusions de préavis à une large majorité et 5 abstentions.

Deuxième vote : « de prélever ce montant sur les disponibilités de la bourse communale ». Que celles et ceux qui approuvent cette deuxième proposition de décision le manifestent en levant la main.

Le Conseil communal approuve le chiffre 2 des conclusions du préavis à une large majorité et 5 abstentions.

Troisième vote : « d'autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'année ». Que ceux et celles qui approuvent cette proposition le manifestent en levant la main.

Le Conseil communal approuve le chiffre 3 des conclusions du préavis à une large majorité et 6 abstentions.

3.2. **Préavis 3/2011 Plan partiel d'affectation (PPA) « Lavaux – Roches – Pallin - Panchaude N° 2 » et son règlement – Désaffectation du domaine public DP 62 – Autorisation d'aliéner une propriété communale**

La Présidente rappelle que chaque Conseillère et chaque Conseiller a reçu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme du 4 avril dernier. Il appelle à la tribune le président de la Commission permanente d'urbanisme, Monsieur le Conseiller Gérard MIELI.

Monsieur Gérard MIELI :

En plus du rapport qui vous a été transmis j'aimerais surtout faire ressortir quelques éléments. D'abord la particularité de ce PPA est qu'il remplace celui mis en place en 2000 qui, pour des raisons de contrainte sur les propriétaires n'a jamais vraiment atteint ses objectifs. Ce nouveau PPA permettra de développer cet espace qui est maintenant partiellement laissé à l'état de friche industrielle. Les effets de la première partie du projet, la construction d'un centre administratif, redonnera à cet espace une utilité dans un cadre agréable. On voit la reconversion du pont de la Panchaude en zone piétonne, par exemple. L'aspect fiscal que représente l'implantation d'une nouvelle PPE sur Pully n'est pas non plus négligeable. La commission s'est également penchée sur le fait que le règlement attaché à ce PPA n'impose aucune obligation aux propriétaires de construire des logements malgré une augmentation substantielle du coefficient d'utilisation du sol. Plusieurs raisons nous ont été données pour cette chose, mais la principale est que d'imposer de telles contraintes à un propriétaire, qui est privé, rappelons-le, mettrait en péril le succès escompté. En conclusion, la Commission permanente d'urbanisme a accepté à l'unanimité les conclusions de ce préavis que je vais vous relire : Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 3-2011 du 9 mars 2011 ;

vu le rapport de la Commission permanente d'urbanisme ;

vu le préavis de la Commission permanente des finances ;

décide

1. d'adopter le nouveau plan partiel d'affectation « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2 » et son règlement ;
2. de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffres 4 ;
3. d'approuver la désaffectation d'une fraction du DP 62 (env. 404 m²)
4. d'autoriser la Municipalité à vendre la nouvelle parcelle communale provenant de la désaffectation d'une fraction du DP 62 pour le prix de CHF 750'000.00.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le groupe socialiste a longuement discuté sur l'entrée en matière de ce préavis. L'absence manifeste de volonté d'entreprendre une véritable politique d'encouragement à la construction de logements en est la cause. Et les deux préavis dont nous traitons ce soir en sont la parfaite illustration. Je ne reviens donc pas sur la démolition d'un immeuble communal locatif, mais examinons plutôt ce qu'il en est du préavis 3/2011 dans l'objet de remplacer un PPA existant, adopté par le Conseil communal en 2000, par un nouveau plan mieux adapté aux contraintes immobilières. Ce plan concerne pour l'essentiel une friche industrielle sise dans ce que notre plan directeur appelle : « l'espace centre » et l'on sait toute l'importance et les potentialités qu'offrent de telles friches en centre ville pour la construction de logements. De nombreuses communes l'ont compris. A Pully cela

semblait clair en 2000, le PPA adopté à cette époque posait diverses exigences, l'une d'elle étant que les surfaces affectées aux logements représentent au minimum le 48 % des surfaces totales. Le PPA qui nous est soumis ce soir optimalise la densité du bâti, la surface brute du plancher maximale augmente de plus de $\frac{1}{4}$ et abandonne toute contrainte en ce qui concerne la création de logements. Celle-ci n'est certes pas bannie, l'article 4 parle des aires d'implantation supérieure A & B aux logements et aux activités moyennement gênantes. Mais l'exigence d'une surface minimale de logements a disparu et cet abandon n'est pas dû aux nuisances dues aux bruits environnementaux, l'article 23 du règlement le confirme. Des mesures constructives de protection contre le bruit peuvent et doivent être prises, comme elles pouvaient l'être en l'an 2000. Notre groupe s'interroge donc sur le fait qu'un PPA puisse augmenter de manière importante la densité du bâti sans exiger des propriétaires concernés qu'ils contribuent à la création de logements à loyers abordables. Leur laisser toute liberté sur ce point n'est pas défendable et l'on ne saurait réduire une politique communale du logement au seul versement de compensations financières. L'amélioration du rapport habitants-emplois, que défend, et sans doute réalisera le PPA qui nous est soumis, est certes un objectif avisé, mais pour avoir emplois et habitants il faut aussi des logements. Notre groupe a déjà eu l'occasion de citer ici l'étude du Département cantonal de l'économie de mai 2010, intitulée : « produire des logements ». Cette étude met en lumière le rôle important que peut et doit jouer une commune dans le cadre de PPA portant sur les immeubles privés en vue d'encourager la création de logements. Nous regrettons que cette occasion n'ait pas été saisie. Sur ce point le PPA qui est soumis à notre approbation constitue même un pas en arrière. C'est ce qui conduira certain de nos membres à s'abstenir tant lors de l'entrée en matière que lors du vote final.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Juste quelques mots, quand même, pour réagir aux propos de Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD. Je crois que le président de la Commission d'urbanisme l'a dit, c'est un sujet évidemment sur lequel la Municipalité a apporté une appréciation. Elle a choisi, délibérément, non pas en ignorant encore une fois la situation du logement sur notre commune et je dirais, sur tout l'arc lémanique. Elle a choisi de ne pas imposer, de ne pas modifier un plan qui ne s'est pas réalisé en raison de contraintes excessives, par un nouveau plan qui introduit des nouvelles contraintes. Alors je crois qu'il y a une pesée des intérêts qui a été faite, encore une fois, je l'ai dit tout à l'heure, la problématique du logement sera traitée et fera l'objet de propositions et notamment sur les terrains communaux. Sur les terrains privés c'est extrêmement difficile, on peut imposer une proportion de logements obligatoires, mais alors il faut aller jusqu'au bout. Vous imposez une proportion de logements, vous risquez d'avoir un projet qui ne se réalise pas. Est-ce que c'est satisfaisant pour le développement de la commune ? J'ai un doute. Dans le moins pire des cas, je dirais, vous allez imposer une proportion de logements qui sera quoi ? De la PPE à 10 ou 12 ou 14'000.00 francs le m². Qui va résoudre en quoi la problématique du logement ? Donc si on veut aller jusqu'au bout, il faut imposer une proportion de logements et un niveau de loyers maximums. Comme ça on est peut-être satisfait d'avoir imposé quelque chose, mais on sera certainement moins satisfait de voir, de constater que rien ne se réalise. Alors, la pesée des intérêts qui a été faite, c'est de privilégier..., bien sûr que l'on parle beaucoup de logements, bien sûr que c'est un sujet extrêmement sensible, préoccupant et devra trouver des solutions politiques. Mais on parle aussi et beaucoup moins, on devrait en parler en peu plus de la problématique des emplois. On l'a dit dans le cadre des projets d'agglomération, Pully a une des moyennes d'emploi par habitant les plus faibles du canton. Alors, quand on a une opportunité de

permettre une réalisation qui amène des centaines d'emplois, je pense que ça à aussi un effet positif et, personnellement, je constate et je prends acte que le groupe socialiste considère que c'est un pas en arrière.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Je veux simplement relire une phrase que j'ai dite : l'amélioration du rapport habitants-emplois que défend et sans doute réalisera le PPA est certes un objectif avisé, mais pour avoir emplois et habitants il faut des logements, j'entends. Nous n'avons pas du tout nié l'objectif fixé. Ce que nous regrettons c'est la suppression de toutes surfaces minimales consacrées aux logements.

La parole sur l'entrée en matière n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à une large majorité avec 15 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Le Président propose d'articuler la discussion de la manière suivante : Dans une première phase nous suivrons les six chapitres du préavis proprement dit, pages 3 à 21. Dans une seconde phase nous suivrons les sept chapitres du règlement du nouveau plan partiel d'affectation. Notre lecture de ces deux documents ayant couvert l'ensemble du dispositif des quatre décisions à prendre, nous pourrons ensuite passer au vote sur ces quatre décisions ou résolutions. La discussion est ouverte sur le premier document, soit le préavis N° 3 de la Municipalité.

1. Objet du préavis (page 3)

La parole n'est pas demandée.

2. Préambule (page 4)

La parole n'est pas demandée.

3. Le PPA (Descriptif du projet) (pages 5 à 11)

Madame Muriel THALMANN demande la parole :

Je voulais juste relever que j'étais étonnée de ne pas trouver sur les modifications principales le fait que ces surfaces minimales affectées aux logements avaient été modifiées. C'est un renseignement que j'aurais voulu trouver dans ce préavis. Merci d'en prendre note.

La parole n'est plus demandée.

4. Procédure (pages 11 à 18)

La parole n'est pas demandée.

5. Développement durable (pages 18 à 20)

La parole n'est pas demandée.

6. Conclusion (page 21)

La parole n'est pas demandée.

Nous passons à la discussion sur le deuxième document à savoir le règlement au plan d'affectation. Nous prenons chapitre par chapitre et non pas article par article.

Chapitre 1 : Généralités (page 1)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 2 : Aires du PPA (pages 1 et 2)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 3 : Conditions de construction (pages 2 et 3)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 4 : Circulations et stationnement (page 4)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 5 : Aménagements extérieurs (page 4)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 6 : Dispositions accessoires (page 5)

La parole n'est pas demandée.

Chapitre 7 : Dispositions finales (pages 5)

La parole n'est pas demandée.

La discussion sur le règlement partielle est close.

Nous passons au vote sur le quatre décision proposée par la Municipalité que vous pouvez trouver à la page 21.

Le Conseil communal de Pully décide :

1. « d'adopter le nouveau plan partiel d'affectation « Lavaux-Roches-Pallin-Panchaude N°2 » et son règlement ».

Le point 1 des conclusions du préavis 3-2011 est accepté à une large majorité avec 15 abstentions.

2. « de lever les oppositions déposées pendant l'enquête publique en approuvant les réponses de la Municipalité décrites sous chiffre 4 ».

Le point 2 des conclusions du préavis 3-2011 est accepté à une large majorité avec 15 abstentions.

3. « d'approuver la désaffectation d'une fraction du DP 62 (env. 404 m2) ».

Le point 3 des conclusions du préavis 3-2011 est accepté à une large majorité avec 15 abstentions.

4. « d'autoriser la Municipalité à vendre la nouvelle parcelle communale provenant de la désaffectation d'une fraction du DP 62 pour le prix de CHF 750'000.00 ».

Le point 4 des conclusions du préavis 3-2011 est accepté à une large majorité avec 15 abstentions.

Le préavis 3/2011 est donc adopté et renvoyé à la Municipalité pour exécution.

- 3.3. Election** de deux nouveaux membres suppléants à la Commission des pétitions en remplacement de Monsieur Michel AGUET, radical et Madame Nicolette PANIZZON de l'Union Pulliérane devenus indépendants

Le Président demande à qui il peut passer la parole.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Le groupe radical à l'honneur de vous présenter la candidature de Madame Laura BIANCHI. Je ne vais pas lui faire l'affront de vous la présenter, puisqu'elle siège dans ce Conseil depuis quelques années déjà. Je vous prie de lui faire bon accueil.

Le Conseil applaudit.

Le Président félicite Madame Laura BIANCHI pour cette élection.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

L'Union Pullérane a le plaisir de présenter la candidature de Madame Verena KUONEN qui s'intéresserait à participer à cette commission. Je ne vous la présente pas non plus, vu que vous la connaissez depuis longtemps. Merci de lui faire bon accueil.

Le Conseil applaudit.

Le Président déclare que les applaudissements du Conseil témoignent de l'acceptation de cette proposition et de l'élection de Madame KUONEN qu'il félicite.

- 3.4. Election** d'un nouveau membre à la Commission de gestion, en remplacement de Madame Marianne PETTAVEL, socialiste, démissionnaire et éventuellement élection d'un nouveau membre suppléant.

Le Président demande à qui il peut passer la parole.

Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Madame Valérie ANNEN, qui est actuellement membre suppléante et qui déjà participe activement aux travaux de la commission.

Le Conseil applaudit.

Election d'un nouveau membre suppléant à la Commission de gestion, en remplacement de Madame Valérie ANNEN devenue membre.

Monsieur Jean-Blaise PASCOUD demande la parole :

Nous proposons comme membre suppléante à la Commission de gestion Madame Catherine ZWAHLEN-MASSON, infirmière assistante, et qui saura soigner la qualité des relations du parti socialiste au sein de la commission.

Le Conseil applaudit.

Le Président : nos félicitations, nous formons nos très bons vœux pour tous les élus à la Commission des pétitions et la Commission de gestion.

3.5. Dépôt d'une pétition

Pour vous dire et ce sera tout, qu'en date du 29 mars dernier Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD nous a transmis une pétition dont l'intitulé dit : « En période de pénurie de logements à loyers abordables, le parc immobilier communal locatif ne doit pas diminuer ». Conformément à notre règlement, le Bureau a pris connaissance de cette pétition et a jugé qu'elle n'était pas conçue en termes inconvenants ou injurieux. Il l'a communiquée à la Municipalité pour son information et décidé, conformément au règlement, de la renvoyer directement à la Commission des pétitions. Quand à la capacité réglementaire de discernement des signataires, je vous propose de nous faire confiance. Ladite pétition figurera peut-être à l'ordre du jour de notre prochaine séance. Dont acte.

3.6. Propositions individuelles

La parole n'est pas demandée.

3.7. Divers

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

Mon intervention de ce soir ne revêt pas une importance majeure, mais elle me semble constructive et bien de saison. En effet, le printemps 2011 fleurit tous ces jours, sous un soleil éclatant, et embellit notre superbe région lémanique. J'aurais aimé cependant, qu'au centre de Pully, les grands bacs à fleurs et les façades fleuries de nos immeubles communaux, soient de retour... De nombreux commerçants et Pulliérans partagent ce désir ... Malgré les finances redevenues saines, je ne me fais aucune illusion, les fleurs resteront dans la serre inaugurée en grandes pompes en 2003, à moins que celle-ci n'ait été reconvertie à un autre usage depuis. J'aimerais proposer à la Municipalité une idée qui

permettrait d'égayer quelque peu notre environnement urbain, à moindre coût, en utilisant le talent de nos chères petites têtes blondes. Je suggère, en effet, de proposer aux instituteurs des classes primaires de faire décorer par leurs élèves, les hideux rochers qui ont remplacé les bacs à fleurs, ils pourraient ainsi être ornés de petites fleurs, de papillons, etc. ? (à l'exclusion, bien entendu, de graffitis et de tags). Nous aurions ainsi un nouveau terrain de création artistique, qui certainement enchanterait les enfants, les jeunes parents, mais aussi les grands-parents. Compte tenu du grand nombre « météorites » à disposition dans la commune, tous les enfants de Pully auraient l'occasion de « fleurir » notre Ville. J'espère que cette idée pourra germer dans l'esprit de la Municipalité et donner des fruits avant les vacances estivales. Merci de votre attention.

Madame Valérie BORY BEAUD demande la parole :

Je m'adresse au Président Monsieur Daniel MARGOT. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris en tant que Présidente de la Commission des pétitions, il nous faut un certain temps pour traiter la pétition. Est-ce que vous avez bien dit que ça serait à l'ordre du jour de la prochaine séance ? On doit remettre nos travaux trois semaines avant.

Le Président :

C'est prévu à la séance du 18 mai 2011.

Madame Valérie BORY BEAUD :

Mais comment est-ce que l'on va faire, si on doit remettre nos travaux pour trois semaines avant le 18 mai. Une semaine avant, alors ça devrait jouer.

Le Président :

Nous pouvons en discuter hors séance.

Madame Valérie BORY BEAUD :

De toute façon j'ai compris la réponse. C'est bon. Je voudrais dire aux membres de la Commission des pétitions qu'ils veuillent bien venir me voir à la fin de ce Conseil, que l'on puisse s'organiser avec les agendas.

Le Président :

Je vous prie de passer prendre possession de la pétition, puisque vous êtes la présidente.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les membres du Conseil de leur attention et la Municipalité de sa participation. Prochaine séance le 18 mai 2011. Bon retour dans vos foyers. La séance est close à 21:30 heures.

Le Président :

La secrétaire :

Daniel Margot

Jacqueline Vallotton